

COLLEGE LES TILLEULS - Grille tarifaire année scolaire 2026-2027

Vous pouvez précalculer vos frais annuels

Contributions annuelles – en fonction des revenus du foyer	
Catégorie 1* : revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	427.00 €
Catégorie 2* : revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	771.00 €
Catégorie 3* : revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	1031.00 €
Catégorie 4* : revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	1146.00 €
<i>* En fonction du revenu fiscal de référence de votre foyer tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition</i>	
Remises fratries - Aîné : tarif plein / 2^{ème} enfant : -20 % / 3^{ème} enfant : -30 % / à partir du 4^{ème} enfant : - 40 %	
+ Budget pédagogique par élève	140.00 €
+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes :	
Cotisation diocésaine obligatoire, facturée à chaque enfant	89.70 €
Cotisation UGSEL obligatoire, facturée à chaque enfant	9.90 €
Cotisation APEL facultative, facturée uniquement à l'aîné	22.00 €
+ Assurance individuelle accident facultative , Mutuelle Saint Christophe	11.50 €
+ Cambridge (2 heures/semaine sur 30 semaines) – option à participation annuelle - facultative	
Si Catégorie 1* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 27 000 €	224.00 €
Si Catégorie 2* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 47 000 €	260.00 €
Si Catégorie 3* : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 80 000 €	298.00 €
Si Catégorie 4* : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 80 000 €	330.00 €
+ Dual Diploma (uniquement pour les 3èmes) – option à participation annuelle - facultative, soumise à validation de niveau	
	+ 1136.00 €
+ Participation annuelle fournitures ou ateliers - optionnels et facultatifs	
Ateliers (Langues, Théâtre, Comédie Musicale...)	86.00 €
Cotisation annuelle AS des Tilleuls	7.50€
Location annuelle de casier individuel et cadenas	25.00 €
Renouvellement de clé ou de cadenas de casier perdus en cours d'année	10.00 €

Restaurant scolaire - environ 144 jours scolaires	
Tarif repas - Fréquentation régulière DP au moins une fois/semaine à jour fixe	6.25 €
Tarif repas - Fréquentation occasionnelle EXT avec réservation à l'avance	7.11 €
Panier repas – uniquement en cas de PAI	2.54€

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances d'octobre à juillet par prélèvement au 10 du mois.

Le budget du restaurant scolaire est indépendant. Uniquement les repas consommés dans le mois sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

Votre interlocuteur pour le dossier financier est
Madame Aurélie Pottier – comptabilité des familles
04.50.09.19.65 ou [messagerie EcoleDirecte](mailto:messagerie.EcoleDirecte)